

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Où s'adresser :

A la mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent la naissance

Pièces à fournir :

Certificat de naissance établi par la maternité.

Déclaration de choix de nom, si les parents souhaitent utiliser cette faculté.

Livret de famille pour y inscrire l'enfant si les parents en possèdent déjà un.

Le cas échéant, acte de reconnaissance de l'enfant si celui-ci a été fait avant sa naissance.